

Date de la convocation 8 décembre 2017

Absents excusés : F Crouzet (pouvoir à J Le Dias), R Fontaine-Tranchant (pouvoir à C El Amine), M Le Texier (pouvoir à P Chollier), JP Marcel, S Morisco, P Psaila (pouvoir à C Antoine).

Vérification du quorum. Début de séance à 20h10.

Secrétaire de séance : J Le Dias.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017.

### 1. CULTURE

1.1 Bilan 2017 du service culturel et programmation 2018 : Les agents de la Maison du Patrimoine ont été invités à présenter un bilan de l'année écoulée. La programmation 2018 fait apparaître des nouveautés : ateliers photos avec le concours d'un photographe professionnel, des expositions photos et picturales avec des auteurs hiérois. Par ailleurs, la mise en place d'une régie autonome avec des partenaires institutionnels tels que le Département, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la DRAC, les communes qui voudront y participer... sera le moment fort de l'année 2018.

1.2 Révision des tarifs des animations du service culturel : Après de nombreuses années sans modification, il y a lieu de revoir ces tarifs. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs, soit :

#### **VISITES ANIMEES** (durée 1h30)

- Groupes de plus de 15 personnes (Prix par personne, accompagnateurs gratuits)  
Adultes 4,50 €      enfants 4,00€ pour un site visité  
Adultes 7,00 €      enfants 5,50 € pour deux sites visités
- Groupes de moins de 15 personnes (forfait par groupe)  
Adultes 65,00 €      enfants 56,00€ pour un site visité  
Adultes 110,00€      enfants 85,00 € pour deux sites visités

#### **ATELIERS ET ANIMATIONS** (durée 3 heures - forfait groupe)

- Animation demi-classe sans matériel : 85,00 €
- Animation classe entière sans matériel : 120,00 €
- Animation demi-classe avec matériel : 95,00 €
- Animation classe entière avec matériel : 150,00 €
- Atelier d'initiation à la sculpture en demi-classe (matériels : pierres, outils, lunettes de protection) : 110,00 €
- Atelier d'initiation à la sculpture en classe entière (matériels : pierres, outils, lunettes de protection) : 220,00 €
- Les tarifs des entrées du musée et des balades nature restent inchangés.

### 2. PERSONNEL

2.1 Ajustement du CDD de l'agent culturel : Suite à la décision prise le mois dernier quant au prolongement du CDD d'un agent culturel, Monsieur le maire apporte pour précision que selon les règles de renouvellement pour besoin temporaire, il se fera sous la forme d'un contrat pour « accroissement saisonnier » de 6 mois. Il faudra ensuite publier une vacance d'emploi et organiser un recrutement auquel l'agent pourra répondre, en vue de la mise en place d'un nouveau CDD de un an renouvelable une fois. Le soin d'organiser ce recrutement est confié au responsable du service culturel. Cet agent ayant par ailleurs un employeur privé pour qui elle travaillera à temps complet en décembre, a demandé que son contrat soit établi à partir du 8 janvier 2018. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2.2 Attribution de la NBI à un agent du service culturel avec rattrapage : Pour information, le responsable du service culturel réclame une bonification indiciaire de 30 points au titre de « chef d'établissement d'un musée ayant reçu l'appellation musée de France », avec prescription quadriennale. M. Le Maire, après avoir pris tous les renseignements susceptibles d'éclairer le débat, suivra l'avis de la commission du personnel et accordera une bonification de 15 points (au prorata du temps de travail de l'agent sur la structure Maison du Patrimoine), avec un rappel sur les 4 dernières années.

Au vu du document, la commission s'est interrogée sur la fonction occupée par la secrétaire générale qui justifierait qu'elle perçoive 25 points de bonification indiciaire au lieu de 15 actuellement, sachant qu'elle remplit toutes les conditions pour les percevoir.

Monsieur le Maire a approuvé la remarque et fera le nécessaire pour rectifier cela avec effet rétroactif sur 3 ans, sachant que le travail de réorganisation des services a commencé en 2014.

2.3 Régime indemnitaire : Il est nécessaire de retravailler avant la fin de l'année sur les critères d'attribution des primes pour se mettre en conformité avec les textes parus en 2017. En attendant que la commission du personnel puisse travailler sur le sujet, le conseil municipal reconduit à l'unanimité le régime indemnitaire tel qu'il a été le 27 novembre 2015.

2.4 Réajustement du temps de travail d'un agent technique : Un agent technique encadre le service au restaurant scolaire à raison de 8 h par semaine. A cela s'ajoute l'entretien du groupe scolaire, de la salle des fêtes et la salle des anciens, réglé en heures complémentaires. La commission du personnel propose de régulariser la situation en augmentant le temps de travail de l'agent pour un passage à 11h hebdomadaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2.5 Avancement de grade pour un agent culturel : Le maire et la commission paritaire ayant émis un avis favorable pour l'avancement d'un agent au grade d'adjoint de conservation du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe, avec effet rétroactif possible au 01/01/2017, le conseil décide à l'unanimité de créer le poste correspondant.

### **3 .TRAVAUX**

3.1 Curage des puits perdus et grilles des eaux pluviales : Après analyse de devis émanant de 2 entreprises, le conseil décide de valider la proposition de l'entreprise HSI pour un montant de 3 600 € TTC.

3.2 Consultation Télécom : Après analyse de plusieurs offres concernant le renouvellement du marché téléphonique, le conseil à 8 voix pour, 2 contre (J Le Dias – 2 voix) et 1 abstention (M Lajoie) opte pour la proposition de Coriolis-Orange pour un montant de 774 € /mois. Au vu du nombre de lignes analogiques et internet, il n'y aura pas d'économie au niveau de la facturation, puisqu'il s'agit de contrats professionnels, mais le service clientèle devrait être meilleur.

3.3 Eclairage public : Monsieur El Amine fait le point sur les dysfonctionnements qui ont été enregistrés ces derniers temps. Il apparaît que le Syndicat d'Énergie du Département de l'Isère (SEDI), et notre prestataire, sont intervenus à de nombreux endroits sur la commune. Les installations étant vétustes, leur remplacement devient indispensable. Un plan sur 3 ou 4 ans doit être engagé et il propose au conseil municipal de délibérer sur un projet avant la fin de l'année, pour bénéficier de subventions plus élevées. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

4.1 Groupement de commandes pour achat de papier : La communauté de communes des Balcons du Dauphiné propose un groupement de commandes de papier A3 et A4 afin d'obtenir de la part du candidat sélectionné les meilleures conditions financières et commerciales possibles. Le conseil approuve à l'unanimité.

4.2 Participation aux frais de scolarité pour enfants en ULIS : Le conseil accepte de prendre en charge la dépense de 1 706,32 € pour deux enfants, domiciliés à Hières-sur-Amby, et scolarisés en classe ULIS à Crémieu.

4.3 Convention CLARA : Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au renouvellement de la convention signée avec la fondation CLARA pour mise en fourrière des animaux qui arrive à échéance le 31 décembre. Le coût de la participation est de 0.80 € TTC par habitant.

4.4 Informations sur l'avancée de la réflexion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 : Les élus ont rencontré les représentants des parents d'élèves et ont élaboré ensemble un sondage pour recueillir l'avis des familles sur un retour ou non à la semaine des quatre jours. Une commission de pilotage aura lieu en janvier réunissant les élus, les enseignants, les représentants de parents d'élèves et des représentantes des assistantes maternelles. Une réunion publique aura lieu le 2 février à 18h30 pour annoncer les résultats de l'enquête et alerter les parents sur les conséquences d'un éventuel retour à la semaine de quatre jours.

4.5 Calendrier 2018 des conseils municipaux : vendredi 19 janvier 2018, jeudi 22 février 2018, vendredi 16 mars 2018, jeudi 26 avril 2018, vendredi 25 mai 2018, jeudi 21 Juin 2018, vendredi 20 Juillet 2018.

4.6 Vœux du maire : Les vœux du maire auront lieu le dimanche 7 janvier 2018 à 11h à la salle des fêtes.

Fin de la réunion à 23h30

Prochaine réunion vendredi 19 janvier 2018 à 20h00